

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 20 mars 2014**

**Objet : Plan de financement pour les raccordements en très haut débit sur le territoire du Syndicat de la Diège (19) – Phase 1**

L'an deux mille quatorze, le vingt mars à quatorze heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le onze mars, se réunit en session ordinaire, salle Lac de Vassivière, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre COUTAUD (suppléant de Mr Descargues)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Pierre LEFORT (et son suppléant)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté d'Agglo Grand Guéret

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Dans le cadre de l'axe 1 du SDAN Pilote et des travaux qui seront réalisés sur le territoire du Syndicat de la Diège, il est proposé une première phase de travaux de génie civil et d'infrastructure en coordination avec les travaux ERDF pour le développement du réseau FTTH de Saint-Fréjoux et de Saint Exupéry.

ERDF a sélectionné l'entreprise privée Massif Central Réseaux (MCR) pour réaliser ses propres travaux.

Les travaux réalisés pour le compte de DORSAL le sont dans la même tranchée, et concomitamment à ceux d'ERDF. DORSAL n'a pas le choix de l'entreprise. Pour ce cas particulier, DORSAL procédera à la passation d'un marché à procédure adaptée (art. 28-II du CMP) avec l'entreprise MCR, sans publicité ni mise en concurrence.

Le financement de cette opération estimée à 338 000 € HT est pris en charge par la Région Limousin, l'Etat (FSN), le Département de la Corrèze, le Syndicat de la Diège et l'Europe selon le plan prévisionnel ci-après :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	135 200 €	40 %
FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	67 600 €	20 %
DEPARTEMENT CORREZE	50 700 €	15 %
SYNDICAT DE LA DIEGE	50 700 €	15 %
FEDER	33 800 €	10 %
<i>TOTAL</i>	<i>338 000 €</i>	<i>100%</i>

D'autres projets sont à l'étude sur le territoire du Syndicat de la Diège et feront l'objet de délibérations futures.

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée au Syndicat mixte par le Syndicat de la Diège.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire du Syndicat de la Diège dans le cadre du SDAN pilote, avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros. Le montant exact de cette contribution sera arrêté une fois l'ensemble des projets retenus pour ce territoire connus.

**Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité :**

- **d'autoriser le Président pour passer et signer un marché de travaux selon une procédure adaptée avec l'entreprise MCR, sans publicité ni mise en concurrence au vu de l'objet du marché**
- **d'accepter le plan de financement ci-dessus relatif à la coordination de travaux avec ERDF sur le territoire du Syndicat de la Diège pour le développement du FTTH sur les communes de Saint-Fréjoux et Saint-Exupéry,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**

Fait à Limoges, le 20 mars 2014

Le Président de DORSAL,  
Alain-LAGARDE

